

June 1707

# Regles pour discerner les bonnes et les mauvaises critiques des traductions de l'Ecriture-Sainte en François

Antoine Arnauld

Follow this and additional works at: [http://scholarworks.umass.edu/french\\_translators](http://scholarworks.umass.edu/french_translators)

---

Arnauld, Antoine, "Regles pour discerner les bonnes et les mauvaises critiques des traductions de l'Ecriture-Sainte en François" (1707). *French Translators, 1600-1800: An Online Anthology of Prefaces and Criticism*. 5. [http://scholarworks.umass.edu/french\\_translators/5](http://scholarworks.umass.edu/french_translators/5)

This Article is brought to you for free and open access by the Comparative Literature Program at ScholarWorks@UMass Amherst. It has been accepted for inclusion in French Translators, 1600-1800: An Online Anthology of Prefaces and Criticism by an authorized administrator of ScholarWorks@UMass Amherst. For more information, please contact [scholarworks@library.umass.edu](mailto:scholarworks@library.umass.edu).

[Antoine Arnauld.] *Regles pour discerner les bonnes et les mauvaises critiques des traductions de l'Ecriture-Sainte en François, pour ce qui regarde la langue. Avec Des Reflections sur cette Maxime: Que l'usage est la regle & le tyran des Langues vivantes.* A Paris, Chez Charles Huguier... M.DCCVII. Avec approbation et privilege du Roy.

BNF Microfiche M-1406

[Arnauld responds to critics of the Port-Royal Bible, primarily "le Censeur anonyme" (Jean Martianay?), Dominique Bouhours, Richard Simon, and others.]

(3) Premiere regle. On ne doit pas rechercher dans les Versions de l'Ecriture en Langues vulgaire, une aussi grande exactitude dans ce qui s'appelle la délicatesse & la politesse d'une Langue, que dans des Ouvrages d'Eloquence humaine.

//4// La raison est, que le style de l'Ecriture, surtout dans le Nouveau Testament, a pour son caractere particuliere une admirable simplicité qui doit paroistre dans les Versions en Langages vulgaires, aussi bien que dans l'Original & dans les anciennes Traductions Latines. C'est ce que S. Augustin remarque souvent; & il dit que cela estoit cause, qu'avant sa conversion il ne goûtoit point ces Livres sacrez, parcequ'il n'y trouvoit point la mesme majesté ni la mesme pureté de language que dans les Livres de Ciceron.

//6// Seconde regle. C'est mal raisonner, de prétendre que parcequ'un mot signifie une chose, il n'en signifie pas une autre, & que c'est mal parler que de le prendre dans cette autre signification.

Rien n'est plus certain que cette Regle: Car toutes les Langues sont pleines de mots qui signifient des choses fort differentes. . .

//31// 3eme regle. Les mots tellement propres à certains Arts ou à certaines Professions, qu'ils ne sont connus que de ceux qui en font, ou qui en ont fait une étude particuliere, ne doivent point estre employez dans des livres qui doivent estre entendus du commun du Monde. . .

//36// 4eme regle. Elle regarde les mots qu'on appelle consacrez, par où j'entens certains termes de l'Ecriture ou de la Religion qu'on a formez sur le Latin, en y donnant une terminaison François, comme Scribes, Incarnation, Annonciation, Visitation, &c. où certaines façons de parler des Langues originales traduites litteralement dans les Langues vulgaires, tels que sont les Hebraïsmes qui sont demeurez dans la pluspart des Versions de l'Ecriture, & que l'Usage a autorisez en François . . .

//52// 5eme. Quoiqu'il soit permis de se servir des mots qu'on appelle consacrez, on n'est pas toujours obligé de le faire, & l'on peut pour de bonnes raisons en substituer d'autres qui sont plus clairs, & qui font mieux entendre la pensée de l'Ecrivain Canonique. . .

//57// 6eme. On ne peut point avec raison obliger un traducteur, mesme de l'Ecriture-sainte, de traduire toujours de la mesme maniere les mesmes mots ou les mesmes façons de parler qui se trouvent en divers endroits de son Auteur. Et il luy est tres permis d'en //58// employer d'autres, pourvû qu'ils aient le mesme sens.

C'est une liberté que les meilleurs Traducteurs ont toujours prise, & on le voit par l'exemple de Saint Jérôme. On peut avoir des raisons d'en user ainsi. Un mot est obscur; cependant on ne laisse pas de s'en servir, parce qu'il est consacré. Mais on prétend avoir la liberté de substituer quelquefois un mot plus clair, & qui fasse mieux comprendre le sens de l'écriture. . . .

//63// Settieme regle. On ne doit pas toujours se regler sur le Grec pour mettre ou ne pas mettre les Articles en François; & c'est une fausse Regle que de prétendre qu'on ne doit jamais mettre d'Article au premier mot d'un titre. [response to "le Censeur anonyme"] . . .

//70// Huitieme regle. L'on ne doit point avoir égard à une Critique qui n'est appuyée que sur une méchante raison. En voici des exemples. . . [tous tirés de Bouhours]

//82// 9eme regle. Quand on ne peut raisonnablement supposer qu'un Traducteur ait ignoré la signification ordinaire d'un mot tres commun, on ne doit pas legerement le condamner [sic] pour l'avoir pris dans un autre sens, avant que //83// d'avoir bien examiné ses raisons...

//89// 10eme regle. On ne doit pas regarder comme superflus tous les mots qu'on peut retrancher d'une façon de parler, sans que le sens en soit changé; ni croire qu'un particulier ait droit de censurer ceux qui se servent de ces mots que l'Usage a autorisez, sous pretexte qu'ils seroient superflus. [for ex. difference between "je l'ai vu" and "je l'ai vu de mes propres yeux" (90)—they don't mean quite the same thing, even if the "yeux" phrase is technically "superfluous"]

//101// 11eme regle. On peut exprimer une chose par un mot propre & particulier, //102// & par un mot général, sans qu'on ait droit de condamner celui qui se sert du mot général . . . Premier exemple. [Bouhours claims that one must say "tendre des pieges" not "dresser"] Dresser des pieges, dit-il est une des phrases de Port-Royal; mais je doute qu'elle soit Française. Ces Messieurs . . . devoient dire avec Mr. l'Abbé de Marolles, à qui ils font quelquefois l'honneur de le copier, *luy dressant des embûches*. . . [p. 103, Arnauld argues that "tendre" "est le mot propre & particulier qui se met avec *pieges*" but that dresser is a good general term, and that both are correct. ]

The "regles" end p. 106. Rest of text is taken up with--

"Reflexions sur cette maxime, que l'Usage est la regle & le tyran des Langues vivantes" (107-52).

(107) On n'a point dessein de combattre cette Maxime, qui est tres vraie, étant bien entenduë & resserrée dans de justes bornes. Mais en lisant les Livres de quelques-uns de ceux qui ont fait des remarques sur nostre Langue, j'y ay trouvé diverses choses dont j'aurois de la peine à demeurer d'accord. C'est surquoy je ferai quelques //108// Reflexions, comme elles me viendront dans l'Esprit sans m'attacher à aucun ordre. Les difficultez que je proposerai sur cela, se pourront reduire à deux Chefs; l'un, si ces Auteurs ne poussent point trop loin cette Maxime; & si ceux qu'ils prétendent estre les seuls Juges de cet Usage, en sont veritableent les seuls Juges: L'autre, s'ils ne se

trompent point en faisant passer leurs conjectures & leurs pensées, pour le véritable Usage de la Langue, auquel on soit obligé de se conformer.

[1ere reflexion is on Vaugelas's definition of bon usage as "La façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps. . ." (109). Arnauld observes that "il n'est pas nécessaire que ceux qui parlent bien à Paris, aient appris à bien parler par la communication qu'ils auroient eue avec les Gens de la Cour" (110). Examples follow.] //111// ... On peut dire la mesme chose de Mr. Patru, de Mr. le Maistre, de Mr. Pascal, qui n'ayant jamais été à la Cour, ont parlé & écrit tres bien en François. Et s'il y a des Femmes à la Cour qui parlent tres bien, il y a aussi des Religieuses élevées dans les Cloîtres qui ont parlé aussi bien qu'elles.

... Car pour traiter cette matiere un plus à fond, il est difficile de dire comment les langues nouvelles se sont formées, & comment elles se sont perfectionnées, qui sont deux choses //112// differentes. Et c'est la perfection que je considererai ici davantage. Il y en a quatre principales dans l'Europe, l'Allemande, l'Italienne, l'Espagnole, & la Française. Il faut avouer, quoiqu'à nostre honte, que la nostre s'est perfectionnée la dernière, si ce que l'on dit des autres est vray. Car pour l'Allemande, on prétend que la Traduction que Luther fit de la Bible en cette Langue, est un chef-d'oeuvre pour la pureté du langage. Or en ce temps là, la Langue Française étoit encore bien brute, comme on peut voir par les Traductions qui nous sont restées de ce temps là. . .

[Throughout, Arnauld refers to translations as indicative of state of language; Amyot and Vaugelas indices of perfection of French.]

//118// Il semble donc que Mr. de Vaugelas eût mieux fait de prendre également pour Juge du bon Usage de la Langue, la plus saine partie de ceux qui parlent bien à Paris, & la plus saine partie de ceux qui parlent bien à la Cour.

Deuxieme Reflexion. Qu'on ne doit avoir égard qu'à l'Usage, paroist avoir été poussée trop loin par Mr. de Vaugelas en deux manieres. L'une, est au regard des mots que //119// l'Usage semble avoir abolis. L'autre, est à l'égard de ceux qui ne sont pas encore dans l'Usage. . . . [Arnauld decries the absurdity of the way that some words are dropped out of French, because people have been made to feel embarrassed to use them; ex. "poitrine" because of association with "poitrine de veau".] . . . De sorte qu'en mesme temps que je condanne [sic] la raison pour laquelle on nous a osté ce mot dans cette signification, je ne laisse pas de m'en abstenir, & de dire hardiment qu'il //120// le faut faire, sur peine de passer pour un Homme qui ne sçait pas la Langue, & qui peche contre son premier principe, qui est l'Usage.

//125// 3eme reflexion. L'autre maniere de donner trop d'autorité à l'Usage, est de vouloir qu'un Homme sage ne puisse pas se servir d'un mot qui ne seroit pas en usage. C'est ce qu'on ne peut decider plus absolument qu'a fait Mr. de Vaugelas. Il n'est pas permis, dit-il, à qui que ce soit de faire de nouveaux mots, non pas mesme au Souverains.... [original ellipsis]

[nevertheless, new words do come into being, and not just from people who are "bizarres & téméraires"—from translations in philosophy and theology, in particular (130-31).]

//133// 4eme reflexion. Nous venons de voir en quoy on donne trop d'autorité à l'Usage; nous avons maintenant à considerer un autre abus qui est assez ordinaire à ceux qui font des Remarques sur la langue. C'est qu'ils s'imaginent souvent, qu'un mot ou

une façon de parler est autorisée ou condamnée //134// par l'Usage, lorsque cela n'est point vray, ou est au moins fort douteux. Ils font des Regles souvent assez arbitraires, & ils assurent ensuite hardiment qu'il n'y a pas de bon usage que ce qui est conforme à ces Regles; quoiqu'ils ne puissent supposer que fort temerairement qu'elles soient connues & approuvées par la plupart des Gens qui parlent le mieux. . . .

//139// 5eme reflexion. Une autre maxime de certains Puristes, qui leur fait trouver des fautes dans les Livres les mieux //140// écrits, est qu'ils s'imaginent qu'à l'égard de chaque chose, il n'y a qu'une bonne façon de parler, & qui soit du bon Usage. Et ils ne se contentent pas de prétendre que ce qui leur plaist davantage, est meilleur que ce qui n'est pas de leur goust, mais ils le condamnent mesme comme mauvais. Pour montrer combien cela est déraisonnable, il ne faut que comparer ensemble deux Traductions differentes d'un mesme Livre, faites par deux Personnes qui ont eu la reputation de bien écrire. Par exemple, les Confessions de Saint Augustin. Si la Maxime dont nous parlons étoit vraie, il faudroit, ou que ces deux Traducteurs se fussent toûjours rencontrez; ce qui ne feroit pas honneur au dernier, parcequ'on //141// ne pourroit pas croire que cela fust arrivé par hazard; ou que dans tous les endroits où ils seroient differens, si la Traduction de l'un étoit bonne, l'autre fust mauvaise. . . .

//144// 6eme reflexion. [On Vaugelas's declaration that "il y a deux sortes d'Usage, l'un déclaré, & l'autre douteux" –how difficult it is to determine "doubtful" usage of rarely used terms. Ex. from various dictionaries.]

//149// Settieme reflexion. La Reflexion precedente me //150// donne occasion d'en faire une autre sur la maniere bizarre dont se forme souvent le prétendu bon Usage de certains mots. Un Critique aura dit sans aucune raison valable, qu'un mot n'est pas bon ou qu'il ne signifie pas cela. S'il a quelque autorité dans le Monde, cela portera bien des Gens à ne s'en point servir. Car, disent-ils, à quoy bon employer un mot à quoy on trouve à redire bien ou mal? Je ne veux pas m'exposer à la censure. Cela paroist fort déraisonnable & fort incommode: Déraisonnable, parceque s'est faire dépendre la Langue de la bizarrerie des Hommes: Incommode, parcequ'on ne sçait plus à quoy s'en tenir, quand on veut avoir égard à cette apprehension d'estre censuré.

[Arnauld goes on to say we should distinguish between "les Usages établis depuis longtemps" (151) and and new usages; the first you follow whether or not they're reasonable, raisonnables, but the second need to be judged more closely.]